INSTITUTIONS.

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES cours réguliers de cette [illegible] les langues anglaise, française, espagnole, [illegible] et grecque, la littérature, les différentes branches des mathématiques, la philosophie naturelle et morale, la tenue des livres, etc., les arts d'agrément qu'on enseigne sont, la musique, le dessin, l'escrime et la danse.

Le nombre des professeurs est de six, sans compter les préfets et les maîtres d'agrément. Tous ont acquis de l'expérience dans l'enseignement et sont zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La discipline du collège, ferme sans sévérité, n'admet aucune intervention de la part des parents.

Le lac Pontchartrain sur les bords duquel le collège est situé, procure aux élèves les avantages des bains et d'excellent poisson pour leur table.

Les communications mutuelles des parents et des élèves sont facilitées par les steamboats qui touchent journellement au wharf de Mandeville.

Le prix de la pension et de l'enseignement (blanchissage compris) est de $20 par mois. Quelques élèves de parloir peuvent être admis au prix de $35 par mois.

On peut se procurer les statuts du collège chez tous les libraires de la ville ou en s'adressant à M. R. J. Palfrey, City Bank, agent du collège. 18 mai

COLLEGE MAÇONIQUE.

Etablissement sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky.

CETTE institution florissante, ayant le pouvoir de conférer les degrés universitaires, offre aux habitans du Sud les plus grands avantages. Elle est située dans une des plus belles parties du Kentucky, à Lagrange, comté de Oldham, à 25 milles de Louisville, 18 de Shelbyville, 30 de Francfort et 8 de Westport, sur l'Ohio. La ville contient environ 300 habitans, et la société y est établie sur de solides bases, intellectuelles et morales.

Le cours d'études embrasse les mathématiques, les langues anciennes et modernes, la philosophie et l'histoire naturelle. La *Faculté* est composée du Proviseur, qui professe les sciences morales, d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de langues et d'un maître d'études chargé du département préparatoire. La haute réputation du Proviseur, les talens des professeurs qui le secondent, sont une sûre garantie de progrès pour les élèves.

Les prix sont très modiques, savoir :
Département préparatoire, par année, $12
Classes du collège par année, 20
Pension, blanchissage, &c. par semaine, de $1 50 à 1 75.

D'après ce chiffre, on peut s'assurer que pour un élève, l'année scholastique de 10 mois coûtera, pour l'enseignement, la pension, logement, blanchissage, éclairage et chauffage, une moyenne de $76.

Pour plus amples informations, s'adresser au Révérend J. R. FINLEY, A. M. Proviseur. A. W. GAZLAY, secrétaire.

Ou à James G. Blair, agent pour la Louisiane, chez MM Rayburn, Scott & Cie. No. 80 rue du Camp, Nlle-Orléans.

Références—Martin Owen & Co., Maunsel White & Co., capt Grayson, A. des E. C., Reyburn, Scott & co, N. Orléans; Amos Adams, Esq. Baton Rouge, La.; Thomas R. Patton, Esq. Lac Providence, La.; Rev. M. M. Henkle, Nashville, Tenn.; Rev. C. B. Parsons, St. Louis, Mo.; William Stewart, Esq., Charles Tobin, Esq., Louisville, Ky.; Mason Pilcher, Esq., Bayou Teche, Attakapas. 22 déc—6m

ORLEANS HIGH SCHOOL.
LYCÉE D'ORLEANS.

UN enseignement solide et régulier, un élan nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes vus par état à l'enseignement, sa prépondérance [illegible] assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes les branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long temps acquise.

Hors des classes, les élèves s'acquittent de leurs tâches sous les yeux de deux préfets chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans tous leurs exercices.

[illegible] les directeurs ont introduit récemment d'importantes améliorations dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a été à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parens, en ce qui concerne les règlemens disciplinaires.

On n'admet que les enfans qui savent déjà lire et écrire.
Les pensionnaires payent, $30 par mois.
Les demi-pensionnaires, 15
Les externes, pour les classes avancées, 12
pour les classes inférieures, 9

Les statuts et règlemens du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.
27 janvier

FRANKLIN HIGH SCHOOL.

Au coin de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital, à la Nouvelle-Orléans.

LES parens et tuteurs sont respectueusement informés [illegible] [illegible] à l'encoignure de la rue Royale et de la rue de l'Hôpital. Les directeurs [illegible] [illegible] des nouveaux arrangemens faits pour la [illegible] [illegible] l'approbation des patrons [illegible] et celle de toutes les personnes qui [illegible]

[illegible]

L'enseignement qui est posé forme la base du système d'instruction suivi dans le collège intitulé *Franklin High School*.

Le cours d'étude comprend l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin et le Grec, l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, l'Arpentage, l'Application de l'Algèbre à la Géométrie, le Calcul Différentiel et Intégral, l'Astronomie, la Chimie, l'Histoire et la Géographie, la Tenue des Livres, le Dessin et la Peinture, la Musique [illegible]

Il est attaché au Collège sept Professeurs qui se dévouent chaque jour des leçons dans leurs branches respectives.

Les parens et tuteurs sont respectueusement prévenus qu'ils ne doivent, sous aucun rapport, intervenir dans les règlemens et dans la discipline intérieure de l'établissement.

L'institution reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes. Les pensionnaires logent dans la famille de M. Elkin, où ils sont environnés de tous les soins attachés à la maison.

CONDITIONS.
Les pensionnaires, par mois .... $20 00 par mois.
Les demi-pensionnaires 15 00
Les externes au-dessous de 10 ans 6 00
Les externes au dessus de 10 ans et au dessous de 13 .... 8 00
Dito au dessus de 13 .... 10 00
On invite à payer ponctuellement à la fin de chaque mois.
25 mai

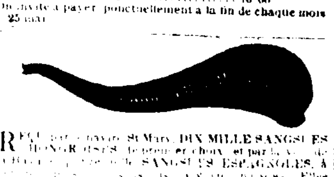

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de [illegible] [illegible] SANGSUES ESPAGNOLES, à [illegible]

AU DEPOT RUE DU QUARTIER, [illegible] 2 av

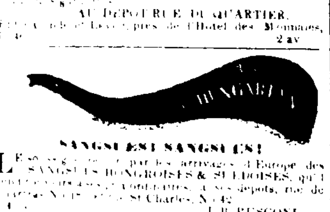

SANGSUES! SANGSUES!

LES soussignés [illegible] par les arrivages d'Europe des SANGSUES HONGROISES & SUÉDOISES, qu'il [illegible] [illegible], No. 42
J. B. BUSCONI

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises [illegible] Thompson et [illegible] en gros et en détail [illegible] de l'Esplanade, encoignure [illegible]

Le même Etablissement [illegible] P. Soule, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra [illegible] Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
12 juin J. B. SOUBIRAN

CONDUIT à la prison de Police de la seconde Municipalité, le mulâtre WILLIAM, âgé d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, borgne de l'œil gauche, se disant appartenir au capt. Smith. Le propriétaire est requis de prouver sa [illegible] payer les frais et l'enlever.
A. H. ELDRIDGE, Gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la Seconde Municipalité, le nègre JAMES, âgé d'environ 21 ans, taille de cinq pieds cinq pouces, se disant appartenir à M. Arnaud.
Le propriétaire est prié de réclamer et prouver sa propriété, payer les frais et l'enlever.
A. H. ELDREDGE.

CONDUIT à la geôle de police de la 2de. Municipalité, GEORGE, nègre d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Crane de Lafayette. Le propriétaire est prié de venir le retirer, prouver sa propriété et payer les frais.
A. H. ELDRIDGE, Gardien

ANIMAUX EPAVES.—Il a été conduit aux Epaves de la 2me Municipalité situées rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny, les animaux suivans :

Un cheval rouge, [illegible] ayant une étoile au front, les [illegible] quelques blessures sur le dos, [illegible] pieds.

Si ces animaux ne sont pas réclamés d'ici à dix jours ils seront vendus à l'enchère, conformément aux ordonnances.
MANUEL PRADOS, Gardien des Epaves.

AVIS.

IL a été conduit aux épaves chez le soussigné, syndic de la 2me section de la paroisse St. Bernard, une MULE, couleur souris claire, des taches noires [illegible] les jambes rayées de noire. Si la dite mule n'est pas réclamée d'ici au 16 du mois de juin prochain, elle sera vendue le même jour, à l'encan, à 10 heures du matin, par le soussigné.
Paroisse St Bernard, le 27 mai 1846.
25 mai—3 MANUEL SERPAS, syndic.

SARDINES—150 boites dites 3/4, sardines à l'huile, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane.

CHAPEAUX—2 caisses chapeaux de soie de Paris, en débarquement des navires Elisabeth Ellen et Chateaubriand, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane.

COGNAC—10 demi pipes et 20 quarts de pipes cognac Pellevoisin, première preuve, 10 barils Cognac de 1825, marque de Pellevoisin, première preuve. 10 barils 1840, marque Pellevoisin, première preuve. Article supérieur, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD, 99 rue de la Douane.

COSAQUES! COSAQUES!
AVIS AUX CONFISEURS.

LE soussigné vient de recevoir par le Chateaubriand du Havre, un assortiment de cosaques ordinaires.
12 juin Vor. HEBERT, libraire, 149 Chartres.

MANUEL annuaire de la Santé, 1 vol en vente chez V. HEBERT, libraire, 149 Chartres.

GUIGNOLET—130 paniers par 6 bouteilles, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale.

DUFFAU & Co., ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'acheter de M. Brana, l'écurie située rue Bourbon, No. 118, près la rue St. Louis. Comme leur prédécesseur, ils prendront en pension des chevaux et des voitures, et loueront des chevaux de selle et avec voitures, aux prix les plus modérés.

M. Duffau continue comme par le passé, son état de VÉTÉRINAIRE et maréchal-ferrant, rue Bourbon, No. 141. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux. 7 jan—6m

BELLE Mousseline Batiste d'Ecosse—Les soussignés reçoivent par le navire Meguntícook, du Havre : Six caisses mousseline riches dessins; 6 do batiste d'Ecosse nouveau genre; 5 balles coutil de fantaisie; 5 caisses mérinos, 1 do cachemire d'été, 5 do cravattes légères de printemps; aussi en magasin, provenant de récents arrivages d'Europe, un assortiment complet de marchandises anglaises, françaises, allemandes et suisses pour le printems, à vendre à des conditions très accommodantes.
10m H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

EN débarquement du navire Edouard, venant de Bordeaux :
40 barriques Vin rouge;
100 caisses Cerises;
40 caisses Abricots à l'eau de vie;
25 caisses Prunes do;
25 caisses Coraçao, grand modèle;
20 boites Prunes vertes, à vendre par
3av DUDOUYT & TEULADE.

[illegible] AVIS MENSUEL [illegible]

SONT invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent :

A	G
Anderson, (John) et son [épouse	Guesnard, son épouse Gary, Pierre Germond, Jacques
B	J
Baudroux, Julien de Maillâ	Jannin, Claude, François
Boillon, Alexandre	L
Barthe, Louis Joseph	Le Goaster,
Bodelais, Philibert	Lainé, Charles
Bruzau, Fçois Castagne	Loumiet, Jean
Berdou, Auguste	Labusquère, Cyrille
Beck, Michel	Lacaze, Firmin
C	M
Camegrit, Pierre Lepage	Michel, Jacques
Caillet, Antoine,	Maurau, Jacques et Pierre
Calmet, Baptiste,	Mezmet, Georges
Cyrille, Rolland	Mainville, veuve Deporet
Chartier, Jacques Richard	Meyer, les époux
Clogenson, Fanny (Bois l'é-[vêque]	Macon, Fçoise femme Poir-[rier
Chaucher, (les époux)	
Chalonge, Auguste	P
Charrière, Jean Eugène	Perroux, Louis Ernest
D	Flaisent, Jeune
Deporet, Eléonore	Poujet fils,
Demolliens, Amédée	Q
Denechaud, Antoine	Quairez, Charles
Ducuron, Jn Bte Lucien	R
D'Hercle, T	Rousselin, les époux
Desbout, Dominique	Roumieu, Alexandre
Bazet, Julien	Robert, Pierre
Donat, Marcel B	T
Delatre,	Tetard, Remi
D'Usson, de St Soupplet	Trinchery, Emile
F	V
Félix Vincent,	Viau, Antoine
Forestier, Antoine	
Frichot,	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
2 juin

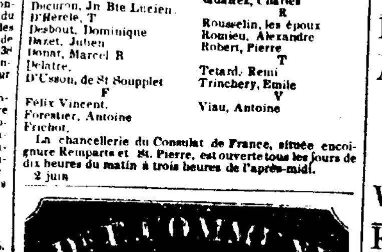

LE DR. J. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talens et ses capacités.

Le DR. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 280, entre Dumaine et Saint Philippe. 22 déc

J. F. GUION, W. GUINNESS, JNO. BUSH.
GUION & Co.
Encoignure St. Charles et Canal, Nlle. Orléans.
(ENTREPOT, No 19, MAIDEN LANE, NEW-YORK,)
Importeurs
De marchandises anglaises, françaises, allemandes, turques et chinoises.
Beaux Articles de Fantaisie.
Coutellerie, Eventails, Boites enjolivées, Nécessaires de toilette, Accordéons, Cannes, Ombrelles, Peignes, Brosses, Parfumerie, Bourses, Plumes et Crayons en or, &c. &c. &c. le tout en gros et en détail.
OBJETS A L'USAGE DE CORPS, POUR HOMMES.
Chemises, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Echarpes, Cols, Cravates, &c. &c. &c.
5 mai—1m

Chemises, Gilets de peau et Caleçons.

C. M. SIMPSON, rue de Chartres, No 33, encoignure de la Douane, offre à vendre à des prix modérés un grand assortiment de chemises, gilets de peau et caleçons, chemises de coton aux devant en toile ; do do qualité supérieure, chemises de toile fines et surfines, chemises de couleur, do à raies et de fantaisie; gilets de peau en coton, en laine et en soie, caleçons de soie, de coton, de coutil et de toile, tous ces articles seront vendus bon marché pour clore des factures. 14 mai

MOUSSELINES SUISSES.

A VENDRE à bas prix pour clore une consignation un lot de Mousselines Suisses de diverses sortes :
Mousselines unies 4/4 et 5/4 de tous prix;
Dito damassées à jour 6/4, très bel article pour rideaux :
Dito brodées au crochet variées de genre do ;
Dito rideaux tout fait à bordures ;
Dito brochées et à carreaux pour moustiquaires et rideaux, &c. Ces articles seront vendus au prix de fabrique, pour clore,
14 mai L. H. RICHARD, 33, Douane, au 1er étage.

AUX VOLONTAIRES POUR LE TEXAS.

LES soussignés offrent à vendre :—50 douzaines chemises gingas garanties fil, bien cousues, 30 do chemises françaises en couleur bon teint, 50 do chemises blanches bon marché, 40 do bretelles ordinaires, 30 do gants blancs Berlin pour militaires. LOISON & SYLVESTRE.
12 mai 36, Chartres

EN magasin et à vendre par les soussignés :—250 caisses vin vieux ; 75 paniers huile d'olive, 24 do. Plagniol 75 paniers huile dolive en 1/2 bouteilles,
250 milliers bouchons de toutes qualités,
28 paniers bouteilles vides,
175 caisses absynthe suisse et de Marseilles ; 100 caisses salaisons assorties ; 13 estagnons eau de roses,
25 estagnons eau de fleurs d'oranger, 50 caisses do. do.
80 caisses liqueurs ordinaires en bouteilles, 1/2 et 1/4,
51 do kirsch, 12 do Curaçao, 10 c. chinois à l'eau de vie ; 10 paniers vin de Champagne.
En douane :—3/4 de pipes eau de vie vieille 1837,
4/4 do do surfine 1839
12 mai LOISON & SYLVESTRE, 36, Chartres

CHAMPAGNE.

EN débarquement du navire Emperor, du Havre :
25 paniers vin de Champagne. SHIELD BRAND.
25 do en 1/2 bouteilles, do
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
19 mai 36, rue de Chartres.

Marchandises d'été et de Printemps.

NOUS vendons à grand rabais la balance de notre assortiment de marchandises sèches, consistant en : barrèges, organdies, balzorines dessins à la mousseline et à la Taglioni, jaconats de 25, 30 et 31 escalins, ginghams à 25 cents, calicots français léger, dernier modèle, à 20 cts mousselines blanches, mousseline Suisse, jaconat do uni, do paraquis, écharpes de barrège, écharpes en dentelle, mousseline blanche, do écharpes de soie, riches broderies, bas de soie et de coton, rubans à frange, grand assortiment de toile, linons, mouchoirs de toile avec bordures, mouchoirs brodés, de poche, toile de table, damassées, surtouts de Russie, toile do, coutils blancs et cotonnades, fil de coton, gants à filets pour dames, do blancs, do pour hommes, crêpes bleus et blancs, crêpes pour chapeaux, fil à coudre en fil, boutons, peignes &c &c.

Aussi un fort assortiment de drap d'été superfin, à vendre par DAVID & CHAPIN,
19 mai 93 et 95, rue de Chartres, encoignure Conti

TRESOR DE LA POITRINE.

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Degenetais Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations destinées à guérir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les rhumes, les catharres les plus rebelles cèdent comme par enchantement à son usage ; en un mot c'est le remède le plus efficace contre toutes les affections aigues ou chroniques de la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre la pâte de Degenetais avec celle de lichen d'Islande.

On trouve la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle-Orléans. Dépot général pour la vente en gros chez J. Tardos, No 7, rue Conti, dont la signature est apposée à chaque boite. 10v

$35,000 D'HABILLEMENS FRAIS, A VENDRE, à des prix bien au-dessous de tous ceux payés jusqu'à présent à Nouvelle-Orléans, au No. 54, rue des Magasins.
27 jan ALFRED MONROE.

CHAPELLERIE PARISIENNE.
Rue de Chartres, No. 40.

L. SIMONET & Cie., viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernière mode :
3 caisses chapeaux soie extra fin ;
2 do do castor blanc;
1 do do feutre noir et gris ;
100 douz. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
100 do do do do pour enfans ;
45 do do do do cadets;
4 do do soie pour Amazone ;
6 do do flambards gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordaloue, coiffes, cuirs coussins, etc. 9n0

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Floridian, de Bordeaux :
25 barriques vin rouge, Aubès,
25 do do Montferrand;
4 demi do do Pauillac, 1841 ;
16 do vin blanc, Sauterne,
6 futailles eau de vie de cognac, fine champagne,
45 caisses cerises à l'eau de vie;
6 do de 12 flacons, prunes sèches;
4 do de 12 boites transparentes do;
1 mai EDOUARD LARONDE, 85, St Louis.

VINS en caisses—2000 caisses vin de Bordeaux,
500 caisses St. Julien, 500 do St Julien,
200 caisses Chateau Margaux, 200 do St. Estèphe,
500 do Chateau Lafitte,
300 do Cantenac,
100 do 24/2 bouteilles différentes marques,
100 do Vin blanc Sauterne, à vendre par
13 mai ST. VOR. BARRETT, 21 Gravier

MOUCHOIRS DE BATISTE—200 douzaines de mouchoirs de batiste français, nouvellement reçus.
Aussi—50 pièces de Batiste d'une qualité supérieure, reçues directement de Combray, à vendre chez
14 mai L. H. RICHARD, 33, rue de la Douane

THE frais—1400 paquets vert et noir impérial, poudre à canon, young Hyson, Souchong et Pouchong, en caisses, demi do et boites, à vendre par
23 m ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

LIQUEURS du pays 150 barils eau de vie, genievre alcohol et esprits purs, à vendre par
23 m ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

TOILE écrue à chemises—Un envoi de toile écrue 4/4, à vendre à bon marché, pour clore, par
23 mai H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

FIL patente de Marshal—Nous avons reçu un envoi de fil comme ci dessus de diverses couleurs, du No. 18 à 200, sur lequel nous appelons l'attention des tailleurs et détailleurs, à vendre par
23 mai H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

FIL en bobines d'Alexander—Les soussignés ont reçu quelques caisses de bobines, à vendre par
23 mai H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins

MOUSTIQUAIRES—5 balles brin écru; 3 balles idem moitié blanchie; 2 balles idem blanchie; 2 caisses linon rayé, 4 dito qualité supérieure, à vendre à bas prix pour du comptant, par H. DE GOER & RIFFLARD.
23 mai 21 Magasins

DENTELLE Guimpe pour rideaux—Les soussignés ont reçu deux caisses de ce superbe article, en couleurs assorties, qu'ils vendront à bas prix en gros.
Aussi—En débarquement, 10 balles cotonnade française, qualité supérieure; 5 balles casimir noir Elbeuf.
23 mai H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins.

PARAPLUIES! PARAPLUIES—Par le navire Emperor, du Havre, nous avons reçu quelques valises de parapluies français de qualité supérieure, grandeur assortie et dans le dernier goût.
23 mai H. DE GOER & RIFFLARD, 21 Magasins.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.

RECOIT par le navire Emperor, du Havre, 6 balles cotonnade bleue, unie, qu'il vendra à bas prix, pour du comptant. 20 mai

EN magasin et à vendre par le soussigné.—2000 caisses vins différentes qualités, en grandes et petites bouteilles; 200 caisses liqueurs assorties; 50 caisses curaçao de Hollande, 30 caisses marasquino; 100 caisses sirop de limon.
21 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York par les derniers arrivages :
50 barriques vin de Bordeaux,
50 do de Marseille,
10 tierçons vin blanc,
15 barils vieux Madère,
75 barils vin de Madère,
100 barils vin de Porto,
15 barils vieux whiskey Monongahela,
3 pipes genièvre de Hollande,
100 caisses vin ordinaire de Bordeaux,
50 do do Chateau Lafitte,
40 do do Chateau Latour,
40 do do Léoville,
50 caisses cerises à l'eau-de-vie,
50 caisses Curaçao,
40 caisses Marasquino,
100 caisses liqueurs assorties,
50 paniers huile d'olive,
100 milliers bouchons assortis, à vendre par
8 juin P. LONGIS, No. 120 rue Royale.

CIRE—5 barils, à vendre par [illegible]

[illegible] PLAN DE [illegible]
[illegible] No 1.

De qualité supérieure, par barillets de 25 jusqu'aux dimensions de 400 livres.

Les propriétaires basent le succès de leur établissement sur la qualité des articles qu'on y manufacture, et ne veulent offrir en vente que ce qui peut donner entière satisfaction. Dans tous les cas où l'on ne serait pas satisfait de leur Blanc de Plomb, l'argent sera remboursé aux acheteurs pour tout baril qui n'aurait pas été ouvert.

Le premier envoi, se composant de 20,000 livres, vient d'être reçu, et est offert en vente par
16 fev MERLE, BEYLLE & Co., 79, Tchoupitoulas.

DROGUES ET MEDICAMENS à vendre par le soussigné :
100 livres Cantharides fraiches;
20 do Hydriodate de potasse français;
300 do Camphre rafiné;
20 onces Sulfate de morphine;
20 do Acétate do;
2000 Têtes de pavots, grosses;
200 livres Douce amère coupée;
100 do Racine de guimauve, belle.
10 av P. CUSACHS, Encoignure Condé et St. Philippe

PIPES Allemandes—100 paniers, pour clore une facture, à vendre par
23 av NORTH & BROTHERS.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Hindoo, venant du Havre :
50 boites Champignons au naturel;
100 demi boites do do;
50 boites Ceps à l'huile; 100 demi do do;
127 boites, demi et quarts dito Pâtés truffés;
170 do et demi dito Truffes du Périgord;
950 boites, demi et quarts de boites Sardines à l'huile;
10 caisses Fruits au jus.
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—200 barils vieux whiskey, différentes qualités, à vendre en magasin, par
23 av CHARLES DUFOUR, 11 Conti

FRUITS A L'EAU-DE-VIE—En débarquement du navire Mozart, de Marseille, 15 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis, à vendre par
13 av EUGENE ROCHEREAU & Co, 17 et 19, St Louis

FROMAGES de Hollande—Quelques douzaines, venant de débarquer et à vendre par
23 avril LOREILHE & Co, Encoig. Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon de qualité supérieure, à vendre par
23 avril LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

TRUFFES du Périgord, garanties noires, et toutes de première qualité, à vendre par
23 avril LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

FRUITS au jus—Quelques caisses, à vendre par
23 av LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

OLIVES d'Espagne—En barillets, venant de débarquer et à vendre par
23 avril LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

SARDINES à l'huile—3000 boites et demi boites de la marque bien connue de J Peneau, à vendre par
23 avril LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

RAISINS verts de Malaga—Quelques barillets garantis en bon ordre, à vendre par LOREILHE & Co.
23 av encoignure Royale et Douane

ABRICOTS et prunes à l'eau de vie—40 caisses à vendre par LOREILHE & Co
23 av encoignure Royale et Douane

RASPAIL—Histoire naturelle de la santé et de la maladie, 2 volumes grand in 8o, en vente chez
22 avril VICTOR HEBERT, 149, Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Claiborne, venant du Havre :
54 caisses Absinthe Suisse, de la marque E. Pernod.
18 av DUDOUYT & TEULADE, 13, rue Toulouse

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Floridian de Bordeaux :
68 barriques vin rouge diverses marques,
27 demi barriques do do
27 av F & J LACOSTE, 105 Royale

30 BARRIQUES vin de Bordeaux, Merman, qualité supérieure;
30 do do Leoville, Ch Lafitte, Ch Margaux, Pauillac Médoc ; 130 do do Ste Estephe, St Julien, Montferrand, &c.;
15 demi do do Pauillac, Médoc et St Emilion;
25 bls vin blanc Bordeaux, Sauterne, à vendre par
7 mai DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 13, St Louis.

MIEL d'abeille, 6 bls 1re qualité, à vendre par
7mai DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 & 13, St Louis.

AUX MARCHANDS DE GROCERIES.

REÇU au No 22, rue de Chartres, en consignation, un lot de saucissons de Boulogne et de Lyon, qui seront vendus à des termes très avantageux.
13 avril D. H. HOLMES.

100 Barriques vin de Marseille, Bergasse,
200 paniers huile fraiche en bouteilles et demi-bouteilles, Plagniol,
100 caisses salaisons, capres, olives, cornichons et anchois,
35 caisses savon de Marseille,
65 caisses vermicelli et macaroni, à vendre par
7 mai DARAN, QUEYROUZE & Co. 11 et 13 St. Louis

JOHN M'CARTY, MECANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. 4 fev—1an

SEL des Iles Turques, à vendre par WYLIE & EGANA,
14 mai 32, Bienville

SEL de Liverpool, gros et fin, à vendre par WYLIE & EGANA,
14 mai 32 Bienville

F. T. BOURNOS, CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 8 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS EN COTON ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No. 85, rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 10 nov

LEONARD STURTEVANT & Co.—MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES, ET EXPEDITEURS, *Vendent en gros : de l'huile de baleine, de sperme et de lin*, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de baleine, Peinture noir &c. &c.—No. 14, rue de la Vieille Levée. 20 avr

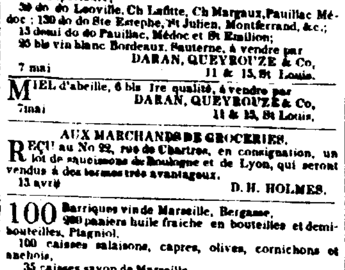

BAGUES GALVANIQUES,
FLUIDE MAGNETIQUE.

CETTE découverte remarquable, qui a si vivement occupé l'attention publique en Europe, et récemment au Nord, est aujourd'hui présentée pour la première fois aux habitans de la Nouvelle-Orléans. C'est une application simple et facile du pouvoir mystérieux du Galvanisme, comme remède. Les bagues galvaniques, avec l'aide du Fluide magnétique, ont été employées avec un grand succès dans les cas de *rhumatisme aigu ou chronique, de goutte, tic douloureux, maux de dents, bronchites, vertige, migraines, indigestions, paralysie, épilepsie, crampes, palpitations, apoplexie, douleurs de l'épine dorsale, lumbago, névralgie, tremblemens, étourdissemens, douleurs de poitrine, points de côté, débilité générale et les autres affections nerveuses*. Dans tous les cas de *Dyspepsie*, lorsqu'elle ne provient que d'un dérangement des organes digestifs, les bagues ont été d'un grand secours. Ces bagues sont de différens prix, de toutes dimensions, sur des dessins très ornés et peuvent être portées sans aucun inconvénient par la femme la plus délicate.

Ceintures, Bande, Bracelets galvaniques.
Ces articles sont des modifications de l'invention, et sont recommandés dans les cas chroniques, où les bagues ne possèdent pas assez d'efficacité. Ils sont adaptés à la ceinture, au bras, au poignet, aux chevilles, ou à toute autre partie du corps. On peut ainsi obtenir la puissance galvanique à quelque degré que ce soit et appliquer aux maux que cet agent peut guérir un remède d'une grande efficacité.

Fluide Magnétique, de Christie.
Ce fluide s'applique conjointement avec les bagues et leurs modifications. Les chimistes français ont déclaré que cette composition était une des découvertes les plus précieuses de la science moderne. Ce fluide possède la faculté remarquable de rendre les nerfs sensibles à l'action galvanique, de causer par ce moyen la concentration de l'influence sur le siège de la maladie et de donner ainsi un soulagement rapide et permanent.

Emplâtres galvaniques Magnétiques, de Christie.
Ces articles forment une addition importante aux bagues galvaniques, agissant d'après le même principe, mais offrant l'avantage d'une application plus locale. On trouve en eux un grand secours, comme moyen immédiat de fortifier le système lorsqu'il est affaibli par la maladie ou par d'autres causes, de prévenir les rhumes et en général les affections de la poitrine.

N. B. De nombreux certificats des médecins les plus distingués du Nord et d'autres personnes, sont entre les mains du propriétaire et peuvent être examinés chez son agent.

Le public est prévenu contre les nombreuses imitations des articles offerts à son patronage par le Dr. Christie, dont l'unique agent autorisé dans cette ville, est la maison GUION & Co., au coin des rues St. Charles et Canal; et qui, seule, possède les vrais articles galvaniques.
28 janv—6m

Marchandises au prix coûtant.

LORNE & FROIS—No. 21 et No. 4, rue de Chartres, informent les dames et le public, que M. Frois étant sur son départ pour France, ils vendront leurs marchandises au prix coûtant, et certaines au dessous, pour clore des consignations.
Balzorines imprimées, à 3 picaillons.
Jaconas français, de 20 à 33 cents.
Gants filet, de 15 à 50 cents.
Mousselines marquises, à 3 escalins.
Bas coton de 10, 15 et 20 cents.
Mousselines Suisses, de 14 escalins à $2, 50.
Ginghams français, à 3 picaillons.
Indiennes françaises, à 2 escalins.
Echarpes barège et grenadine riches.
Barèges et mousselines de soie imprimées pour robes.
Mouchoirs batiste brodés, rivières et à ourlet.
Gros de naples noirs, taffetas et soie d'Italie.
Foulé de soie, pekins, gros de Suisse et de Perse.
Soieries glacées, unies et façonnées couleur.
Mousselines Suisse brodées, couleur et unies blanches
Coton chamoi et bleus, satiné et unis, à rideaux.
Evantails et ombrelles riches.
Pélerines, cols unis et brodés, garnis dentelle.
Cotepalies organdis, tarlatanes et robes brodées.
Mérinos français pour habits et coutils fantaisie.
Jinga, coutils blancs et batiste pour habits.
Toiles d'Irlande et de Paris.
Batiste blanche et linons batiste.
Ouvrés, serviettes et nappes unies et damassées.
Piqués blancs et couleur pour gilets.
Flanelles d'été, mousseline laine et cachemire blanc.
Mousseline laine, 3/4 et grande largeur.
Indiennes Américaines, cotons blancs et écrus.
Cotonnades françaises et américaines.
Jupons crinoline et corsets français.
Rubans satin et fleurs artificielles.
Crêpes noirs, blancs et pailles.
Bretelles élastiques assorties en genres.
Dentelles fil, franges noires et cordilières.
Bas de soie, de coton et de fil d'Ecosse.
Chaussettes coton, blanches, grises et écrues.
Gants filets Egyptien, blanc et noir.
Et une quantité d'autres articles dans leur genre,
18 mai LORNE & FROIS, No. 21 et 4, rue de Chartres.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a dans les quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $873,639 60. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par
14 nov L. MATHEWS, Agent. Encoignure Camp et Commune.

CAFÉ RIO—1200 sacs café Rio vert, à vendre par
11 mai L. CANTIN, 48 Gravier

GRAINES fraiches pour jardins, à fleurs et potagères de toutes variétés, [illegible]

DROGUES, [illegible]

[illegible] caisses, [illegible] vendre [illegible]

Chapeaux de paille gar-nis, de	$3 à 6	—	Cravates d'été,	$0 50
Do. do. non garnis,	1 à 4	—	Mouchoirs batiste,	75
Foulards,	1	—	Chemises toile franç.	1 —
Jupons, crinoline,	2 50		"	3 —
Gants de peau,	75		"	4 —
" filet,	50		" couleur,	5 —
" longs,	75		"	10
" fil d'Ecosse,	40		"	1 50
Bretelles fines,	1 50		"	1 00
" Ordinaires,	75		Cols satin,	2 —
Echarpes,	2	—		75
Cravates carrées soie, de	1 à 2	—	AUSSI : Divers jouets d'enfans.	
Eau de Cologne en litre bouché,	$0 80		Pommade fine,	$0 10
do do do	70		do superfine,	20
do do demi litre,	35		Graisse d'ours,	35
do do quarts litre,	20		Moelle de bœuf,	35
do do huitième do	15		Huile antique,	20
Extrait d'odeur, carré			do Macassard,	20
tailles,	50		do Floréole,	25
do do do	30		do Perlée ondine,	25
do do do	20		Savon fin à la rose enve-loppés,	
Poudre pour les dents,	20		do do do do	10
Eau de Botot véritable,	75		do d'amande,	15
Opiat,	20		Cosmétiques,	10
Vinaigre de Rouge,	15		do do	
Blanc de perle,	20		do do	
Rouge fin, de théâtre,	25		Raie à bandu, le pouce,	
Cold Cream,	30			30 ma

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE.

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J.-B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au Bureau, pourront être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, cuisiniers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes; et autres en général.

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou saisies par voie de justice, lesquels fourniront des sécurités pour leur probité; plus, des garde-malades.

IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, ferblantiers et d'autres états sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.

En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. 18 nov—1 an.

Bien de Campagne à vendre.

UNE des situations les plus agréables des environs de la ville à deux ilets du fleuve et quatre milles au-dessus de la rue du Canal, couvrant six ilets de terre haute et en culture, avec un grand verger composé d'arbres fruitiers du premier choix, vignes, etc., principalement en rapport, et une allée de dix-sept des plus beaux pacanniers du pays. Maison de maître de sept appartements, cuisine, chambres à domestiques, poulaillers, pigeonniers, écurie, etc.

Cette propriété, avec un peu d'attention au jardinage et au verger, par sa proximité aux marchés de la ville, est susceptible de produire facilement un revenu de $2,000 à $2,500 par an. Un bon acquéreur trouverait une excellente affaire et à des termes les plus avantageux, en s'adressant au No. 149 rue de la Commune. 11 mai

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—
BACON—135 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—786 barillets et 30 barils en feuille et choix.
FARINE—275 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—990 pièces marques de choix du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié, 20 do vieux Bourbon.
18 mai

GLACES, SORBETS.

COURVOISIER & Co, donnent avis au public qu'aujourd'hui 13 du courant, ils feront l'ouverture du jardin St-Antoine, ou pendant toute la saison ils n'épargneront rien pour justifier le même patronage qui leur a été si libéralement accordé depuis plusieurs années. Les nouvelles dispositions faites à la place St Antoine et qui en ont fait un magnifique jardin, sont un attrait de plus offert au public, puisque les dames y trouveront toujours la collection la plus riche et la plus complète des fleurs et des plantes les plus rares, les parfums préparés avec les plus grands soins. Le public peut compter sur un service qui sera le complément d'un établissement unique en son genre à la Nouvelle-Orléans.
13 avril—6t.

TATOUT Frères, 161 rue de Chartres,
Encoignure Toulouse.

RECOIVENT par les navires Emperor, Pactolus et Ancona, du Havre, une grande variété de marchandises qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés, pour du comptant.
1 caisse chaussettes en fil pour hommes.
1 do capsules diverses marques.
2 do couverts en métal et fer battu.
1 do louches ou cuillères à pot, en étain et en fer battu.
1 do des à coudre et tire-bouchons.
1 do épingles à tête noire et à glands.
do doubles, vernies, pour cheveux.
do avec tête en couleur nouveau genre
2 do peignes démêloirs, buffle et corne.
do à manche do do
do do en écaille.
1 do tabatières nouveau genre.
couverts en buis pour salade.
1 do brosses à habit et pour cheveux.
1 do à dents, ongles et à ongles.
1 do boutons de nacre et cornes.
do en coton diverses qualités.
2 do Boutons do, pour pantalons, assortis.
do en nacre, diverses grandeurs.
do doubles, pour chemises, assorties.
1 do anneaux à rideaux, No. assortis.
1 do agrafes plates, en boites rondes, assorties.
1 do bretelles diverses qualités.
1 do plume d'oie et acier.
1 do encre et encriers assortis.
1 do parfumerie assortie.
3 do huile Macassar trois qualités.
2 do savons fins et superfins.
3 do boites à poudre avec houpe en cygne.
3 do poudre parfumée et de riz.
2 do eau de Cologne, deux qualités.
2 do verticaux en liège, trois qualités.
1 do Œillets métalliques et chevrons de fusil.
1 do soie à coudre, noire et en couleur.
1 do papier à lettre très fin et autre.

Ils ont constamment en magasin un grand assortiment de bas pour dames et fillettes, blancs, écrus, bleus et autres, chaussettes pour hommes et enfans, écrues et mêlées, miroirs français assortis de grandeurs, couteaux, ciseaux, rasoirs et aiguilles de première qualité, cartes à jouer, français et américaines, peignes fins en ivoire et en buffle. Aussi en écaille, à papillotes, épingles à toilette, assorties de numéros. Aussi le dépôt des véritables Fraction Matches, et reçoivent aussi par le navire Severn, de Liverpool, une variété d'articles anglais. Les personnes qui désireraient se faire un joli assortiment pour le détail, peuvent se procurer à très bas marché chez
12 juin TATOUT Frères, 161 rue de Chartres, Encoignure Toulouse.

A VENDRE—3000 Douzaines de PARFUMERIE A 30 POUR CENT DE DIMINUTION.

		Pièce	Douz
CREME DE PERSE fine,	SOUS	10	$1
MOELLE DE BŒUF,		20	1 80
POMMADE fine,		10	1
" surfine,		12	1
" de concombre,		15	1 50
" pots en porcelaine,		15	3 50
" au rhum et quinquina,		15	3 50
" moëlle de bœuf,		15	3 50
" graisse d'ours,		35	3 50
" graisse d'autruche,		35	3 50
" cold cream,		35	3 50
EAU DE COLOGNE, en litre, bouché,		8	9 50
"		20	8 50
" en demi-litre,		10	4 50
" en quarts de litre,		20	2 75
" en huitièmes de litres,		15	1 75
VINAIGRE de rouge,		20	1 50
OPIAT pour les dents,		25	2
EAU DE BOTOT,		$1 00	9 00
POUDRE pour les dents,		25	2 00
ODONTINE,		1 00	8 50
POMMADE du Dr. Dupuytren, pour faire pousser les cheveux,		40	4 00
BANDOLINE FIXATEUR,		30	3
HUILE ANTIQUE,		20	1 75
"		15	1 50
" MACASSAR,		20	1 50
SAVONS,		10	1
CREME D'AMANDE AMERE,		40	3 50
" de Rose, pour la barbe,		40	4
SELENITE, pour teindre les cheveux,		5d	4
Extrait-carré taillé, pour mouchoirs,		68	5
" "		40	3 50
" "		20	1 50
COSMETIQUE,		20	1 50
"		05	80
"		10	1
"		20	2
EAU-DE-VIE de lavande, 1/4		20	1 75
" Ambrée, litre,		$1 00	9
POUDRE DE RIZ,		05	0 25
HOUPE,		20	1 75

Dépôt d'huile desoxigénée de Mutel, garantie inoxidable, pour les horlogers et mécaniciens.

Constamment en magasin, un grand assortiment de chemises, cravates, parapluies, cannes, bretelles, brosseries, peignes, gants, ornemens de coiffure, bourses, éventails rasoirs, ciseaux, boites nécessaires, mouchoirs, foulards masques, jouets d'enfans, et beaucoup d'autres articles non détaillés, le tout au plus juste prix.

TH. MOREAU,
131, Royale, encoig. Toulouse et 36, St. Charles,
26 jan En face l'Hôtel St Charles

EAU-DE-VIE—25 barils eau-de-vie, fine champagne, 6/2 pipes " A. Seignette.
A vendre par P. LOGIN,
8 jn No. 116, rue Royale.

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE WM. A. CLARK,
Rue du Cirque No. 200, Nlle. Orléans.
2 fev—1an L. A. GUILLEMAIN, Agent.

EN magasin et à vendre par le soussigné.—1000 barils olives supérieures d'Espagne; 75 caisses sardines de 50 et 100 boites à la caisse, en grandes, 2/3, 1/2 et 1/4 boites nouvellement arrivés; 300 caisses vins Muscat, Frontignan et Lunel, &c.
21 mai S. V. BARRETT, 21, rue Gravier.

MAQUEREAUX du Sud No. 3—100 barils en débarquement et à vendre par
4 juin HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

CORDAGE de Manille—En débarquement du Robert Merrie, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
4 juin 49 Commune

MAQUEREAUX—100 barils et 50 demi-barils No. 2, et 150 barils idem du Nord, No. 3, à vendre par
4 juin HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

MAQUEREAUX No. 1—100 demi-barils en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co,
4 juin 49 Commune

SAVON de Livermoore & Son—300 caisses et 100 demi-dito, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
4 juin 49 Commune

MAQUEREAUX—1000 colis assortis, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 49, Commune

AMIDON de Proctor—10 caisses, en débarquement et à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 49 Commune

ENCRE et Cirage des manufactures de J. S. Mason, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 49 Commune

CHAPEAUX de Panama—2 balles, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
22 mai 49 Commune

HUILE de blanc de baleine et d'éléphant, à vendre par HARROD, DARLING & Co.
22 mai 49 Commune

BLE—800 boisseaux en bon ordre, à vendre par HARROD, DARLING & Co,
20 mai 49 Commune

VINAIGRE BLANC DE L'OUEST—[illegible] quarts à vendre par HARROD, DARLING & Co,
20 mai 49 Commune

POMMES [illegible]

BALAIS EN PAILLE—[illegible] à bas prix pour clore [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

[illegible] il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi dix-huit juin 1846, à midi, [illegible] les rues Vieille Levée, Quartier, Hôpital et Condé, désignés par les Nos. [illegible] et cinq, sur un plan dressé par L. J. Pilié et J. [illegible], le 16 février 1835, et annexé à un acte passé par [illegible] Félix de Armas, ci-devant notaire, le 24 avril de la même année. Lesdits lots mesurant, au pied américain, comme suit : le lot No. Quatre, 10 pieds 11 pouces de face à la rue de la Vieille Levée, 19 pieds 9 1/2 pouces sur une allée commune dans le fond, sur 103 pieds de profondeur. Le lot No. cinq mesure 21 pieds un pouce de face à la rue de la Vieille Levée, 21 pieds un pouce sur une allée commune dans le fond, sur 100 pieds de profondeur, borné d'un côté par ledit lot No. quatre, et de l'autre côté par la propriété maintenant ou ci-devant appartenant à C. L. Faurie, ensemble avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée qui est commun à tous les propriétaires avoisinans ; laquelle allée figure sur un plan dressé par J. Pilié, le 18 novembre 1830, et déposé dans l'étude de L. T. Caire notaire. Aussi : toutes les bâtisses et autres [illegible] sur lesdits lots. Et 230 actions du fonds capital de ladite Banque des Citoyens, reposant sur [illegible] dans l'affaire ci-dessus. Conditions :—[illegible] de la Banque des Citoyens, au comptant [illegible] comme suit, savoir : en [illegible] un bon échu de ladite banque. L'edit acquéreur devra aussi assumer le paiement d'un stock [illegible] de ladite banque, de la somme de [illegible] avril 1847, payables et renouvelables conformément à la charte de ladite banque, et la balance comptant.
16 mai JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

Thomas H. [illegible] vs. William Butler.

COUR DE DISTRICT—No. 22,994—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, jeudi deux juillet 1846, à midi :

Un certain lot de terre formant la moitié d'un ilet, situé dans la ville de McDonogh, et désigné par le No. 40, sur un plan dressé par F. V. Potier, arpenteur. Ledit lot de terre mesurant trois cent, pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent cinquante pieds de profondeur et de face aux rues Jefferson et Madison, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

20 mai JOHN L. LEWIS, shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque de l'Etat de la Louisiane vs. Marie Louise E. [illegible] Lay, &c. &c.

COUR DE DISTRICT—No. 24,873—En vertu d'un [illegible] de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi, premier juillet 1846, à midi :

Un certain carré ou ilet de terre situé dans le district réservé pour l'élargissement du faubourg Washington, audessus de cette ville, désigné par le No. quatre, sur un certain plan dessiné par Journot, député voyer de la troisième Municipalité de cette ville, approuvé le 11 janvier 1837, par Joseph Pilié, voyer en chef de la dite Municipalité, et déposé dans les archives de la dite Municipalité le vingt février 1837 une copie du dit plan est déposée dans l'étude de C. Pollock, ci devant notaire en cette ville. Le dit ilet étant borné par les rues Jumonville, Bienvenu, Adam et Monroe, et contient vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement, le tout conformément au dit plan : ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : Au comptant, pour un montant suffisant au paiement de deux termes et des intérêts maintenant dus, savoir : $810 avec intérêts à raison de huit pour cent par an sur $1,830, à partir du 28 avril 1845 jusqu'au 28 avril 1846, et $816. 66 2/3 avec intérêts sur $1,223. 33 1/3 à partir du 28 avril 1846 jusqu'au 28 avril 1847; et la balance payable, savoir : $816. 66 2/3 le 28 avril 1847, avec les intérêts à raison de huit pour cent par an sur la balance, savoir : sur $816. 66 2/3 du 28 avril 1847 au 28 avril 1848 et la dite balance de $816. 66 2/3 le 28 avril 1848 ; ensemble avec les frais de procédé.

20 mai—3en30j JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

Charles M. Jones vs. Rice Garland.

COUR DE DISTRICT — No. 24,917.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique dans la Rotonde de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 1er juillet 1846, à midi :

Un certain Lot de Terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé sur les derrières de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Franklin, Douane et Tremé, et désigné par le No. deux, mesurant vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal, sur cent quatorze pieds de profondeur. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

20 mai—3en30j JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 3394—Richard C. Stockton vs. Joseph N. Cradlick—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le vendredi 3 juillet 1846, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir :

1o. Un certain lot de terre désigné sous le No. six, situé au faubourg Delord, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Poeyfarre, Delord et Foucher, mesurant vingt-cinq pieds dix pouces de face à la rue Delord sur cent-onze pieds de profondeur entre lignes parallèles à une allée de huit pieds de largeur réservé pour l'usage commun de tous les lots qui l'avoisinent, le tout mesure anglaise, borné d'un côté par et de l'autre coté par le lot No. 7; ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui sont dessus.

2o. Un autre certain lot de terre désigné sous le No. sept, situé au même faubourg et dans ledit ilet, ayant les mêmes dimensions que le lot précédemment décrit, faisant face à la même rue et courant dans la profondeur jusqu'à ladite allée, borné d'un côté par le lot No. six et de l'autre par le lot No huit ; le tout mesure anglaise; ensemble avec toutes les batisses qui existent dessus, droits et privilèges y attachés et qui en dépendent.

3o. Et une certaine portion d'un lot désigné sous le No. dix situé au même faubourg et dans ledit ilet, ayant (la dite portion) cinq pieds de face à la rue Delord, sur cent soixe pieds de profondeur, entre lignes parallèles jusqu'à ladite allée, (le tout mesure anglaise), borné d'un côté par le lot No. neuf et de l'autre par le restant dudit lot No. dix; ensemble avec toutes les batisses qui existent dessus, les droits et privilèges y attachés et qui en dépendent.

Conformément au plan dressé par C. P. Zimpel, député arpenteur général de cet Etat, le 28 octobre 1834 et annexé à un acte en l'étude de Wm Y Lewis, en date du 25 mars 1835.

Conditions, comptant.

1 juin—3en30j JOHN L. LEWIS, shérif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 6,588—La Municipalité No. 2 vs. James Erwin—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le lundi, six juillet 1846, à midi, les propriétés et actions de banque ci-après, saisies dans l'affaire ci-dessus, savoir :

1o. Un certain ilet de terre situé au faubourg Delord, dans les limites de la Municipalité No. 2, de cette ville, borné par les rues Front, Louisa, de la Nouvelle Levée et Gaiennie ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.

Le dit ilet mesure environ cent quatre-vingt onze pieds dix pouces de face à la rue de la Nouvelle Levée, cent quatre-vingt-onze pieds dix pouces à la rue Front et trois cent six pieds de profondeur et face aux rues Louisa et Gaiennie.

2o. Et 256 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane, dont le dit James Erwin, et garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Conditions comptant. JOHN L. LEWIS,
3 juin—3 en 30j Sherif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No. 6063—La compagnie de banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, vs. Andrew Erwin.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le jeudi 2 juillet 1846, à midi :

Tous les droits, titres et intérêts que ladite compagnie de Banque du Canal avait et que le défendeur Andrew Erwin a et peut avoir à la moitié indivise de la bâtisse en face des lots de terre Nos. Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq et Six, situés au faubourg Delord, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 13 mars 1836 et annexé à un acte en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. JOHN L. LEWIS,
1 juin—3en30j sherif de la paroisse d'Orléans

COUR DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No. 7,794—La Banque des Fermiers et des Marchands de Memphis vs. Franklin & Henderson.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cite, rue St. Louis, le mardi, seize juin 1846, à midi, les billets ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir :

1o. Un billet souscrit par R. F. Canfield à l'ordre de Franklin & Henderson, de la somme de $7,565. 41, daté du premier novembre 1841, et payable le premier janvier 1842, sur lequel billet il y a un crédit de $3,125, produit de la vente d'un lot de terre.

2o. Un billet payable sur demande de la somme de $634, souscrit par Lucian L. Chapman, date du premier janvier 1838, à l'ordre de Franklin, Am s & Co., et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an ; avec un crédit de $45.

3o. Et un billet souscrit par Francis D. Newcomb, en faveur de Franklin & Henderson, date du vingt-neuf mai 1845, et payable au domicile de la Banque de Cité en cette ville, à cinq mois de date, et portant hypothèque, conformément à un acte hypothécaire en faveur des dits Franklin & Henderson, au rapport de Wm. Christy, notaire, passé le vingt-neuf mai 1845, sur les portions de terre ci-après décrites, situées dans la PAROISSE ST. BERNARD, en cet Etat, savoir :

1o. Section No. 37, Township No. 14, Rangée No. 15, Est, et Section No. 37, Township No. 14, Rangée No. 16, Est, District Sud-Est, Louisiane, et contenant mille acres en superficie.

2o. Section No. 39, Township No. 14, Rangée No. 16, Est, Section No. 37, Township No. 14, Rangée No. 17 Est et Section No. 17, Township No. 13, Rangée No. 17, Est, District Sud-Est, Louisiane, et contenant mille acres en superficie. Lesquelles portions de terre sont contiguës et sont plus amplement décrites dans l'acte du huit mai 1845, au rapport du dit notaire Christy.

Conditions—Comptant. JOHN L. LEWIS,
5 juin—3 en 10j Sherif de la Paroisse d'Orléans

Vente Judiciaire par le Régistre des Testamens.

Succession de feu Jean Valery Delassize.

JEUDI, vingt-cinq juin 1846, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du six avril dernier, il sera vendu à la Bourse de la Cité, pour le compte de la susdite succession :

1o. Tout le droit, titre et intérêt du défunt, dans et à deux jugemens rendus en sa faveur contre John Watkins, par la Cour du Second District Judiciaire pour la paroisse de St. Jacques, l'un pour $3,600, avec l'intérêt légal depuis le vingt-six octobre 1840 jusqu'au paiement ; l'autre pour $2,000, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, depuis le trois décembre 1840 jusqu'au paiement.

Il a été levé par exécution sur ces deux jugemens, les deux sommes suivantes, savoir :
$2,242 45 le 11 août 1843, par le shérif de Jefferson,
et 649 30 le 18 septembre 1843, par celui de la Nouvelle-Orléans.

Ensemble $2,484 75. Ce montant doit être crédité sur les deux jugemens ; ils seront vendus ensemble en un seul lot.

2o. Un morceau de terre, contenant 478 acres, situé au Bayou Volant, à son embouchure dans la baie de Mobile, comté de Baldwin, Etat d'Alabama ; sur lequel une manufacture de poterie était ci-devant établie ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan qui en a été dressé par John James, député arpenteur des Etats-Unis, et qui est déposé dans la Cour du comté de Baldwin, ainsi qu'il appert de la copie certifiée, qui en a été délivrée par le greffier de la dite Cour, le 15 octobre 1838.

Conditions : Cette criée étant la seconde et dernière, la créance et le morceau de terre seront vendus pour ce qu'ils pourront respectivement rapporter, payables à douze mois de terme, en fournissant caution à la satisfaction du juge et de l'administrateur de la succession, avec hypothèque sur la terre et privilège sur la créance.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, devant Théodore Guyol, notaire public, en l'étude duquel sont déposés (pour l'inspection des amateurs) les titres de la créance à charge de John Watkins, ainsi que les titres et plans de la terre au Bayou Volant.
6 juin—2f, 8,15et25juin

F. D. Gott vs. M. et Mme. Kelly.

EN vertu d'un writ de fi. fa. à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 15 juin 1846, à midi, à mon magasin de dépôt, Passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti,
Un lot de meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant. C. CLAIBORNE,
5 juin Maréchal.

DIVERS—250 paquets sucre raffiné de Boston; 1,000 do thé; 25,000 sacs en pitre; 300 barillets [illegible]; 300 sacs café Java; 300 tambours figues; 300 barils [illegible]; 20 suroons indigo; 400 caisses chandelles, à vendre par
15 mai NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations :
[illegible] vin rouge St. Emilion.
[illegible] St. Julien.
[illegible] Margaux.
[illegible]
6 juin

VENTES JUDICIAIRES

[illegible]

DAME [illegible] par le présent [illegible] de la Cour de [illegible] Unis [illegible] du district de la Louisiane, en une action [illegible] pendante par devant ladite cour, dans [illegible] P. B. Forgeot et autres sont demandeurs, et A. [illegible] et autres sont défendeurs, le soussigné, en qualité de maître en chancellerie, offrira en vente publique, à l'enchère, à l'Arcade de Banks, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 juillet 1846, à midi, les propriétés ci-après décrites, consistant en maisons et terrains, savoir :

Première Municipalité.

1o. Un terrain à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, ayant 68 pieds de face à la rue de Chartres, sur 105 de face à la rue St. Louis, ensemble avec la maison en briques à trois étages et les autres améliorations qui s'y trouvent.

Seconde Municipalité.

Dans l'ilet formé par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Girod et Notre Dame.

Nos. 2, 3 et 4—Trois terrains contigus, faisant face à la rue Girod, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 70 de profondeur, le No. 2 étant l'encoignure des rues Girod et Commerce. Sur chacun de ces terrains est un magasin en briques à trois étages, et ils sont bornés sur la ligne du fond par un passage commun de 30 pieds 2 pouces s'ouvrant sur la rue du Commerce.

Nos. 5 et 6—Deux terrains contigus, faisant face à la rue du Commerce, ayant chacun environ 27 pieds de face sur 87 pieds de profondeur, borné d'un côté par le passage commun décrit ci-dessus et de l'autre par le No. 7. Il y a maintenant un seul magasin sur ces deux terrains Nos 5 et 6 ; l'acquéreur aura à élever un mur de partition sur la limite.

No. 7. Un morceau de terre, à l'encoignure des rues Commerce et Notre-Dame, ayant 101 pieds 10 pouces sur la rue du Commerce, 168 pieds 10 pouces 4 lignes sur la ligne parallèle à la rue du Commerce, 87 pieds 9 pouces sur la rue Notre-Dame et 88 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne parallèle à la rue Notre-Dame. Sur ce terrain, il existe trois magasins en briques à deux étages, ainsi qu'il appert d'un plan.

Dans l'ilet formé par les rues du Commerce, Tchoupitoulas, Girod et Notre-Dame—

Nos. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15. Huit terrains contigus, faisant face à la rue Girod, entre les rues du Commerce et Tchoupitoulas, mesurant environ 24 pieds de face sur 95 pieds de profondeur ; le No. 8 forme l'encoignure des rues Girod et Commerce, le No. 15 l'encoignure des rues Girod et Tchoupitoulas.

Sur chacun de ces terrains, il existe une bâtisse en briques à deux étages, formant magasin et maisons; les coins sont pourvus d'hydrants.

No. 16. Un morceau de terre, ayant 137 pieds 1 pouce [illegible] rue Tchoupitoulas, 139 pieds 9 pouces sur la rue du Commerce, [illegible] pieds 6 pouces sur la rue Notre-Dame et 197 [illegible] [illegible] ce terrain, il existe [illegible] [illegible] de trois magasins à un étage et autres améliorations, le tout occupé par Messrs. Emerson, Tourné, Neville et autres.

Cette dernière propriété est vendue sujette au bail passé par John F. Miller à Charles Byrne, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 juillet 1836, et qui echeoit le 1er juillet 1847. L'acquéreur aura droit à la rente du terrain de $1500 par an à dater du 1er juillet 1846.

No. 17—Propriété de très grande valeur, sujette à un bail qui expire le 30 avril 1851.

Cette propriété est située dans deux ilets différens ; une première portion dans l'ilet formée par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Girod et Notre Dame, dont elle constitue la plus grande partie, ayant 233 pieds 9 pouces sur la rue Tchoupitoulas, 446 pieds 6 pouces sur la rue Notre-Dame, 201 pieds 3 pouces sur la rue des Magasins, 170 pieds 6 pouces sur une ligne courant à angle droit de la rue des Magasins parallèlement à la rue Notre-Dame. 191 pieds sur une ligne parallèle à la rue des Magasins rejoignant la rue Girod, et 231 pieds 2 pouces 4 lignes sur la rue Girod. Sur ce morceau de terrain, il existe un grand nombre de batisses de genre différents. Et la seconde portion, dans l'ilet formé par les rues Tchoupitoulas, Magasins, Julie et Notre Dame, contenant deux terrains sujets au dit bail, savoir : Un de 68 pieds 6 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe un grand magasin à deux étages, en briques ; et un autre terrain, contigu au premier, de 21 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas, sur 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, sur lequel il existe une maison en briques à deux étages, avec magasin, occupée par Clémende Oger, f. c. l.

Cette propriété sera vendue en un seul lot, sujet au bail passé par Nicholas Girod à John F. Miller, par acte pardevant L. T. Caire, notaire, le 30 avril 1831, dont les clauses principales sont qu'il sera en force jusqu'au 30 avril 1851, que le locataire paiera un loyer annuel de $3,000; qu'il sera construit sur les rues Tchoupitoulas, Girod et Magasins des batisses en briques dont les murs extérieurs auront une brique et demie d'épaisseur ; qu'à l'expiration du bail toutes les batisses et autres améliorations appartiendront au propriétaire du sol, et que dans le cas où la rente ne serait pas ponctuellement payée, le propriétaire du sol reprendrait possession de toute la propriété. Suivant un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire, le dit John F. Miller et ses ayans cause s'obligeaient à payer une somme additionnelle de $500 par an. Ensemble avec la dite propriété, sujette au dit bail du 30 avril 1831, seront vendus les droits, titres et intérêt de la succession de Nicholas Girod au procès institué par les exécuteurs testamentaires du dit Nicolas Girod contre R. A. Turner et John F. Miller, syndics et autres, et à toutes les réclamations et répétitions en vertu du dit procès, entré sous le No. 24,920 en la Cour de District du Premier District Judiciaire, dans lequel est demandée l'annulation du dit bail et le paiement de la rente annuelle y stipulée depuis le 30 avril 1840, et aussi tous les droits que le dit Nicolas Girod possédait en vertu des dits actes, passés par lui avec John F. Miller pardevant L. T. Caire, notaire public, les 30 avril et 10 juin 1831.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer, lequel sera exposé dans une semaine à l'Arcade de Banks, portant les dimensions précises de chaque terrain et une coupe des bâtisses et améliorations.

Conditions. Un cinquième comptant, la balance à douze, dix-huit, vingt-quatre et trente mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, à dater de leur échéance s'ils ne sont pas payés à maturité.

Les actes de vente seront passés par le soussigné, maître en chancellerie, pardevant Jules Mossy, notaire, aux frais des acquéreurs.
1 juin—1, 15 et 29 LOGAN HUNTON, Maître en Chancellerie

ETAT DE LA LOUISIANE—Ville de la Nouvelle Orléans—Pardevant moi, William Young Lewis, notaire public dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, dûment commissionné et assermenté conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 12 mars mil huit cent trente sept, les personnes ci-après nommées ont convenues qu'une compagnie ou société limitée composée d'elles et d'autres personnes qui pourront s'y adjoindre plus tard, ou devenir associés, sont établies en la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, sous le titre et le nom de "Compagnie de remorqueurs de l'Union."

"Que l'opération de la dite compagnie sera de remorquer à vapeur les batiments de mer, y allant et en haut et en bas du fleuve Mississipi, et de transporter de comme marchandises du fleuve et des passagers, ainsi qu'au touage et à l'allègement des batimens dans ledit fleuve ou à la mer.

Que le fonds capital de la dite compagnie est et demeure fixé à la somme de $85,300, divisé en actions de $100 chacune qui est la valeur estimative des bateaux à vapeur Panther, Alton et Porsian, leurs machines respectives, bouilloires et dépendances, maintenant possédées par les parties ci-après nommées (avec le privilège d'augmenter ledit capital jusqu'à un montant n'excédant pas $120,000 et les actionnaires le demandent.) Le tout payable comptant, et laquelle dite compagnie ainsi constituée existera et continuera pour le terme de deux ans, à partir du trente mai de l'année mil huit cent quarante cinq, et expirant les mêmes jour et mois de l'année 1847, si les actionnaires ne veulent pas la dissoudre plus tôt.

Que les personnes ci-après nommées sont Actionnaires de la dite compagnie et ont droit au nombre d'actions du fonds capital attachés à leurs noms respectifs, pourvu qu'ils aient payé comptant :
Junius Beebe, cent vingt-deux actions.
Samuel Saunders Green, vingt-huit actions.
Edward Kelleran, vingt-neuf actions.
Jean François Languille, douze actions.
Pierre Joseph Languille, onze actions.
John Taylor Davis, cinq actions.
Greenleaf Andrews, quinze actions.
James Brownlee, trente actions.
Ann Maria Winter, onze actions.
Charles Robinson, onze actions.
James Wells Riddle, onze actions.

Que l'administration de la dite compagnie sera sous la direction de Junius Beebe, qui en dirigera toutes les affaires et transactions des dits trois bateaux à vapeur, avec pouvoir de nommer un agent sous ses ordres, et qui est requis, le dits actionnaires ou leurs successeurs ayant le privilège de faire et altérer tous réglemens pour gouverner la dite compagnie.

Que ledit directeur tiendra un registre exact de toutes les transactions, affaires, procédures et comptes de la dite compagnie dans des registres reliés, ainsi qu'un tableau complet des recettes et dépenses d'icelle, et que chaque mois ou plustot il exhibera un tableau des affaires de la dite compagnie, et qu'il en répartira le net profit entre les actionnaires aux époques ci-dessus stipulées.

Que nuls actionnaires, ou leurs successeurs dans ladite compagnie, ne seront responsables pour les pertes et dommages éprouvés par la dite compagnie, pour un plus fort montant que celui qu'ils ont souscrit.

Que si aucune partie du fonds capital de la dite compagnie venait à être transférée pendant l'existence de la dite société, le dit transfert se fera par acte public, devant un notaire public, et ou les nouveaux actionnaires s'engageant, dans le dit acte de transfert, de le transmettre à cette charte et à tous réglemens en dépendant.

Que la dite compagnie poursuivra et sera poursuivie, sous son titre de corporation, et qu'elle plaidera et qu'il sera plaidé contre elle, sous le dit titre de corporation.

Qu'à l'expiration du terme de la susdite société, les affaires de la susdite compagnie cesseront et seront liquidées par une vente des dits bateaux à vapeur et leurs dépendances, à moins qu'une majorité des actionnaires ne veuille en agir autrement, alors la dite majorité des actionnaires exécutera et remplira tous les actes requis pour un réglement et une liquidation finale des dites affaires, de telle manière qui satisfera le plus à la justice et aux droits des parties intéressées.

Et, enfin, les personnes ici nommées en vertu des susdites stipulations, et contrat et arrangemens, crées et instituées par les clauses précédentes de société limitée, dans le but y mentionné, et à cet effet seulement, ont signé leurs noms respectifs.

Fait et passé à la Nouvelle Orléans, ce vingt-septième jour de mai mil-huit-cent-quarante cinq, en présence de William T. Lewis et de Léon L. Darier, tous deux de cette ville, témoins qui ont signé avec lesdites parties et ledit notaire.

SIGNÉ.

James Brownlee,	P. Languille,
John T. Davis,	Maria Winter,
Greenleaf Andrews,	Saul H. Green,
James W. Riddle,	J. F. Languille,
Charles Robinson,	Edward K. Harding,
	Junius Beebe.

William T. Lewis, L. L. Darier, W. Y. Lewis, notaire public.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une copie véritable de l'original déposé à mon dossier.

En foi de quoi, je certifie ces présentes sous ma signature et y appose mon sceau, à la Nouvelle-Orléans, ce 27 mai 1845.

W. Y. LEWIS, notaire public.

Le soussigné, conservateur des hypothèques pour cette ville et paroisse, certifie que l'acte précédent de société a été enregistré ce jour en son office au livre B, Sec. 2, folio 136.
Nouvelle-Orléans, 27 mai 1845.
9 juin—1m2ps EDMOND WILTZ, Dep. conserv.

UNE jument de selle à vendre à bon marché. S'adresser à M. P. Duffau, à son écurie, rue Bourbon près la rue St. Louis. 5 juin—10

LES soussignés offrent à vendre pour clore diverses consignations,
Eau de vie, en 1/2 et 1/4 pipes, savoir :
Pinet Castillon & Cie, 4me preuve, couleur ordinaire.
idem couleur de Londres.
idem 1re prv, très vieille et supérieure.
Maglory, 1re " idem
Otard, Dupuy & Cie, 4me " idem
A. Seignette, 4me " dito
Vin rouge en barriques, Queyrie, Léognan, Graves, St-Emilion, St-Estèphe, St Julien et Chataux Margaux.
Vin rouge en caisses, St-Julien, Léoville, Chateau Margaux, Latour et Chateau Lafitte.
Vin blanc en caisses, Barsac, Sauterne et Haut Sauterne.
Vin de Porto, " très vieux et supérieur.
Absinthe, kirsch, guignolet, Curaçao et liqueurs assorties, fines et superfines.
Cornichons (variantes) et moutarde de Bordeaux.
Sardines à l'huile, en grandes et en demi boites.
Ceps à l'huile.
Champagne, de qualité supérieure et des marques du "Marquis de Mantiac et Loisson et du comte de Mordant" en grandes et en demi bouteilles.
Genièvre de Hollande, en pipes, Swan brand.
1 j JORDY & BRASIER, en liquidation. No. 10, rue Conti.

AVIS IMPORTANT.
COUVERTURES FRANÇAISES.

LE soussigné a l'honneur de prévenir les habitans et marchands de la Louisiane et des Etats voisins, que par suite du décès de M. Jean Mager, il a choisi pour ses seuls agents et représentans à la Nouvelle-Orléans, et pour tous les Etats du Sud, MM. Hte. de Goër & Rifflard, qui sont et seront à l'avenir les SEULS successeurs de M. Mager. "Son dépôt," qui est définitivement établi dans cette maison, sera constamment bien assorti de MARCHANDISES FRANÇAISES et de première qualité, et il espère par l'économie, les soins et les améliorations qu'il ne cesse d'apporter à sa fabrication, justifier et étendre de plus en plus la réputation dont ses produits jouissent depuis si longtemps auprès des citoyens des Etats-Unis.

[illegible] quelques fabricants et marchands ont imité sa marque, et vendent des couvertures "inférieures" sous son nom, il saisit cette occasion de prévenir le public que ses seuls représentants sont chez MM. de Goër & Rifflard, No. 21 rue des Magasins, et qu'il poursuivra devant les tribunaux toutes les contrefaçons et ceux qui les vendront. [illegible] de la [illegible]

(Signé) ZOE GRANIER fils,
Montpellier, 26 décembre 1845. 6 fev

EAU DE VIE DE COGNAC—6 demi pipes eau-de-vie de Cognac supérieure, Castillon [illegible] [illegible] LEOPOLD [illegible]

AVIS JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St-Jean-Baptiste.—Cour des Preuves—Succession de feu Joseph Tholomié.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent, les raisons pour lesquelles le tableau provisoire déposé dans la Cour des Preuves cette succession, par Aimée Courvoisier, curateur de la succession de feu Joseph Tholomié, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à ce tableau.
Paroisse St-Jean-Baptiste, le 10 juin 1846.
Par ordre de la Cour. LUDGER PERRET,
13 jn—3en10j Greffier.

Succession de Françoise Joséphine Désirée De la Groy sellière.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Benjamin Denys, curateur de la succession de Françoise Joséphine Désirée de la Groysellière ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
10 juin—3 en 10 Député Régister des Testamens

Succession de Francisco Brunetti.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Francisco Tio et Gustave Fabatier, exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour.
10 juin—3 en 10j ANS. D. DORIOCOURT, Député Régister des Testamens

Succession de Mme. Antoine Hebrard.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Hébrard, administrateur de la succession de feue Dame Antoine Hebrard ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. M. BERTIN,
10 juin—3en10j Dép. Régister des Test

Succession de V. Allain, Senior.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de V. Allain, senior, d'avoir à présenter leurs réclamations aux soussignés, avocats de l'administration.
Nlle. Orléans, le 9 juin 1846.
10 juin—3en10j DENIS & PITOT. Avocats, rue Toulouse, No. 54.

CHAPEAUX—300 caisses chapeaux de différentes qualités, comprenant un assortiment de chapeaux noirs et couleur perle, en castor, à la mode, en soie, feutre et de chasse. Aussi, un bel assortiment de chapeaux de paille, à vendre par R. G. HOBBS,
11 mai 12, Douane.

BOTTES, Souliers et Brodequins—2500 caisses bottes, souliers et brodequins, en assortiment complet et convenables à la saison, à vendre par R. G. HOBBS,
11 mai 12, Douane.

ON a besoin de 300 couturières immédiatement. S'adresser à JOHN BELLOW, jnr.
11 mai Encoignure Conti et Vieille Levée

BOUTEILLES VIDES—3000 bouteilles vides en paniers de 150 l'un, en magasin et à vendre par
11 mai CHS. DUFOUR, 11 Conti

TABAC de Cuba—200 balles capes et tripes, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
11 mai 20 St Louis

PICADURA—20 barils, de qualité supérieure, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.
11 mai 20 St. Louis

HUILE—400 potiches huile d'Espagne, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20, St. Louis.

CAFÉ de la Havane—200 sacs café à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co.,
11 mai 20, St. Louis

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment des meilleures marques, à vendre par
11 mai LAPEYRE, HARISPE & Co. 20. St. Louis

SUCRE raffiné de Boston—300 colis: Sacs en pitre—25,000; Thé—1600 boites; Thé supérieur—160 paquets; Clous—500 barils, venant de Boston; Blancs de baleine—400 caisses New-Bedford; Indigo—20 surons; Figues—300 tambours; Maquereaux—500 barils Nos. 2 et 3, et 300 colis, à vendre par
29 av NORCROSS & FOSDICK.

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, de la nouvelle récolte, en débarquement du navire Caledonia, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
8 avril 26 Vieille Levée

GUABA, pâte et gelée—A vendre par
11 m B VALLS, 26, Commune

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés :
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem;
100 caisses vin muscat, 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, capres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi-pipes. J. P. BERCIER & Co.
18avril 54, Vieille Levée

NOUVEAUTES DE PARIS.
ENCOIGNURE DES RUES ROYALE ET CONTI.

MADAME VINCENT étant sur le point d'aller en France faire des achats, a l'honneur de prévenir les dames de la Nlle.-Orléans et des environs, qu'elle vendra les articles suivants, à des prix très modérés.

Chapeaux de paille Toscane, Rutland et à jour, dans les formes les plus nouvelles, pour femmes et enfants;
Barrège et organdi imprimé, de Dolfus, Mug & Co;
Châles et écharpes de barège, pelerines et fichus brodés;
Rubans et fleurs, gants et mitaines de filet blanc et noir;
Robes de mousseline et mouchoirs de batiste brodés;
Dentelles de fil, idem en fil d'Ecosse et en coton;
Evantails, parapluies, ombrelles et corsets perfectionnés;
Echarpes de mariée, bas de soie et de fil d'Ecosse, blancs, unis, à jour et brodés.
Aussi—Mantelets, écharpes et châles de dentelle, articles très nouveaux. 4 mai

LES soussignés offrent à vendre en débarquement des navires Ancona et Chateaubriand, venant du Havre, savoir :
Ombrelles, grande nouveauté;
Parapluies, soie noir, 24 à 36 pouces;
Corsets assortis. Toilettes noires et blanches;
Bonnets [illegible] et blanches. Caleçons pour bains.
Sorties noires pour robes. Barège noirs do.
Chaussettes fil de lin pour hommes.
Do. coton blanc et bleu pour hommes et enfants.
Mouchoirs fil blanc de Chollet, Do. batiste.
Bretelles coton blanc tricotées.
Do. gomme élastique, nouveau genre.
Anneaux à rideaux. Epingles, fantaisie pour coiffures.
Savons d'amandes amères. Do. fins assortis et en boites.
Essences, pommades, crême de Perse. Eau-de-Cologne, sachets, extrait d'odeurs, caves à odeurs, philotrices, philocomes.
Rubans de fil français, assortis de numéros.
Boutons de fil, do. de nacre, do fantaisie.
Mousseline laine noire.
Toujours en magasin et à vendre à bon marché, un grand assortiment d'articles de saison.
Manuel annuaire de la santé, par F. V. Raspail.
1 juin F & J LACOSTE, 105, rue Royale.

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de l'habitation de M. Auguste Grand, située dans la paroisse Plaquemines, rive gauche du fleuve, à environ douze lieues de la Nouvelle-Orléans, le nègre CHARLES, âgé d'environ trente ans, taille moyenne et parlant anglais et français. On suppose qu'il se tient dans la 3me Municipalité. La dite récompense sera payée à quiconque arrêtera le dit esclave et le logera dans une des geoles de cette ville ou le livrera à F H PETITPAIN,
28 mai No. 126 rue de Chartres

LIBRAIRIE DE Vor. HEBERT,
149, rue de Chartres.

NOUVEAUTES LITTERAIRES, reçues par le navire Chateaubriand du Havre :
Pujol et A. Maquet—histoire de la Bastille; Gavani, Œuvres choisies; Burette, Histoire de France; Roujoux, Histoire d'Angleterre; Maltebrun, Géographie; Langlée; dito. Divers, France Maritime ; Nodier, Contes Illustrés ; Lamennais, Imitation de Jésus-Christ; Gavarni, Diable à Paris, tome 2; Brillant, Secret de Rome, ouvrage faisant suite aux Mystères de l'inquisition; Bescherelle, la Femme, Bossuet, Œuvres, nouvelle édition; Stendhal, la Chartreuse; H. Monnier, Scènes populaires; Rousseau, Œuvres nouvelle édition; Thiers, Révolution française; nouvelle édition ; A. Toussenel, les Juifs rois de l'époque ; Thiers, Histoire du Consulat, nouvelle édition avec gravures; Ortolan, institute de Justinien, 2 vols; Divers, Biographie universelle: Dumas, Œuvres, Raspail, Manuel de la santé ; Cormenin, le livre des Orateurs ; Reybaud, Etude sur les réformateurs; Pinard, Le Barreau ; Cassengue, Histoire de Philippe Auguste ; Pauthier, Confucius et Mencius; Bouchardat, Formulaire magistral; Dito, Annuaire de Thérapeutique 1846 ; dito, Supplément à l'annuaire de Thérapeutique 1846; Lavergne, Chateau; histoires de France; divers, l'Echo des Feuilletons, année 1845, No 8, dito, Revue Pittoresque, année 1845 No 5, dito Journal de M. le Curé, dito, l'Illustration, Journal universel, Nos. d'avril 1846. Balzac, Paris marié, 1 vol. Michelet et Guinet, Conseils aux Jesuites; divers, les Vies des Saints, 1 vol.; dito, Connaissances des tems pour 1846—47 et 1848, avec et sans additions; Le. Blanc, Histoire de dix ans.

Musique nouvelle pour pianos, à 50 pour cent de remise, livres nouveaux de médecine, chimie et pharmacie.

Assortiment d'ouvrages de piété, livres de prières, do, pour enfans, do pour écoles en anglais et en français, ouvrages classiques. 12 juin

BOUCHONS—300 milliers pour bouteilles et demi-bouteilles, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE. 103, rue Royale

SARDINES A L'HUILE—3,000 boites et demi-boites, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ABSYNTHE ET KIRCHEN-WASSER—100 caisses, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

TABAC de la Vuelta Abajo—38 balles de qualité supérieure, capes et tripes, à vendre par
21 av HEPBURN & TURPIN. No. 11, rue Royale

ANISETTE—300 paniers anisette fine, surfine et superfine, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

CIGARES de la Havane—400,000 Cigares des meilleures manufactures, importés et à vendre à bas prix pour clore diverses factures, par
25 mars HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

ABSINTHE SUISSE—50 caisses, de la marque de Versin & Lecoultre, en débarquement du navire Ancona, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 mai 22, St Louis

SERRURES Françaises—4 caisses Serrures françaises, numéros assortis, en débarquement du navire Pactolus, et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
28 mai 22, St Louis

CAFÉ DE LA HAVANE—88 sacs café fin vert, en débarquement du brick T. Street et à vendre par
RAYMOND CAMUZAC,
6 mai 34 Vieille Levée.

ON désirerait trouver une bonne gardienne d'enfans âgée de 16 à 18 ans, parlant le français, qui trouverait à s'employer comme telle, en s'adressant au No 27, rue de la Commune. 27 m

VINS en barriques et demi barriques St. Emilion, St. Julien Médoc, Chateau Margaux, Chateau Lafitte, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne.
A vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103 Royale

BRETELLES Polka—75 douzaines bretelles Polka, américaines; mérinos français—12 pièces mérinos uni et façonné; Brosses françaises—38 paires brosses françaises fines, à vendre par
LOISON & SYLVESTRE,
1 juin 36, Chartres

EPONGES—Une caisse éponges très fines, de Smyrne, à vendre par RICKER & PEARSON.
30 mai 60, Camp

SUCRE de la Havane—250 caisses Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par
30 mars ED. CLAGUE, 24 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire Ancona, venant du Havre :
12 meules fromage de Gruyère,
25 fromages pâte grasse,
144 do têtes de maure (ou de Hollande)
100 damejeannes de 1 gallon,
100 do do
A vendre par NUMA LACOSTE,
28 mai 103, rue Royale

DIVERS—1000 sacs café de la Havane, Rio et Java; 600 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun; 700 balles tabac de cube et Vuelta de Abajo pour capes et tripes; 400 milliers cigares de la Havane, [illegible] à vendre par TROISGROS & [illegible]

OLIVES D'ESPAGNE—400 barils à [illegible]
22 mai

SALAISONS—[illegible] caisses olives, [illegible] anchois, [illegible] de cornichons, [illegible] de Marseille, à vendre par [illegible]

PAROISSE ST. CHARLES—[illegible]

VENTES DE CE JOUR

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, Encanteur.

CAFE! CAFE! CAFE!

LUNDI, 15 courant, à 10 heures, [illegible] No. 119, rue du Canal, sous l'inspection [illegible] port, pour le compte de qui il appartiendra, 400 sacs Café de Rio, légèrement avarié [illegible] voyage de Rio Janeiro.
Conditions, comptant. 13 jn

PAR ABAT & DOMINGON

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 11 mai 1846, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi, lundi, le quinze juin 1846, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de Calixte Caubette

Un lot de terre situé dans la ville, rue St Pierre, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant, mesure française, environ 32 pieds de face à la rue St Pierre, sur 102 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé sur le derrière de la ville, désigné sous le No 1 de l'ilet No 6, sur un plan tiré par Bourgerol, le 24 décembre 1836, mesurant, au pied américain, 25 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue du Quartier, 23 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond ; 104 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1; 104 pieds 2 pouces sur la ligne de la propriété Coquet.

Trois lots de terre désignés par les Nos 4, 12 et 13, de l'ilet No 1, situé à Tunisbourg, dans cette paroisse sur la rive droite du Mississipi, à environ un mille et demi de cette ville, lesquels mesurent, mesure américaine, savoir : No 4, 32 pieds 8 lignes de pouce, face au chemin public, sur 153 pds 1 pouce, sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et 140 pieds 5 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et 29 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les lots Nos 12 et 13 sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 6 pouces face à la rue d'Orléans, sur 161 pieds 10 pouces de profondeur, entre la rue Homer et la [illegible] public.

Un billet protesté d'Etienne Clermont, daté du [illegible] 1840, de la somme de $136 66, à l'ordre de [illegible] Drouet.

Deux lots de terre situés dans la [illegible] paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désignés [illegible] 13 et 14 de l'ilet No 34, compris entre [illegible] Valence, Cadix, Camp et Chesnut, suivant un plan [illegible] par L. Surgi, le 8 février 1836, lesquels lots mesurent chacun, mesure américaine, 30 pieds face à la rue [illegible], sur 160 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—1/4 comptant, [illegible] 6, 12, et 18 mois de crédit.

Les actes de vente par devant [illegible] Doriocourt, notaire public. 13 mai—3en10o

VENTES A L'ENCAN

Montres, Bijouterie, etc. etc.

PAR F. H. PETITPAIN.

MARDI, 16 juin, à dix heures, [illegible] vendu à dix heures, à son magasin d'encan, No 126, rue de Chartres,
Une facture de montres en or, Patent Lever, montres en or, Lépine, montres en argent patent lever etc.
AUSSI—Un cabriolet avec harnais 13 juin—2

MEUBLES! MEUBLES!
PAR SYKES & HYDE
A. DEVALL, Encanteur

MERCREDI, 17 juin, à 10 heures, [illegible] vendu au No. 67, rue Royale
Tout le stock de meubles dudit magasin, consistant en sideboards, sofas, bois de lit, [illegible] chaises, tables à cartes, à dîner et rondes, glaces, matelas, lavabos, armoires, &c. 15 juin

Vente pour Liquidation

Vins en barriques et en caisses, &c

PAR J. B. BLACHE & Co.

MARDI, 16 du courant, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu au No 65, rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon
34 barriques vin rouge St Emilion et St Julien,
22 demi do do Pauillac, Margaux, supérieur ;
45 caisses vins supérieurs de différentes qualités;
10 balles de bouchons,
60 caisses eau de fleur d'oranger ;
Sardines en boites et demi do, fruits à l'eau de vie, ceps à l'huile, fil à voile en pelottes, liqueurs assorties, surfins de Chauvet, curaçao, le tout d'importation directe, papeteries de bureaux, &c. 12 juin

PAR SYKES & HYDE.
A. DEVALL, encanteur.

Succession de Thomas Hill.

MERCREDI, 17 juin 1846, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Craps et du Port, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juin 1846, il sera vendu pour le compte de la succession de Thomas Hill :
Un lot de meubles meublans, deux caisses de nappes, une charrette, un lot de bouteilles vides &c. &c. &c.
Conditions—Comptant 6 juin—3

Vente de Succession—14 Lots de Valeur sur les rues Tchoupitoulas et St. Thomas.

PAR CHRISTY & CENAS,
WM. H. CHRISTY, Encanteur.

SAMEDI, 20 juin 1846, il sera vendu à midi, à l'Arcade Banks, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, émané dans l'affaire de la succession de feue Mme Phœbe Hunter, les propriétés ci-après décrites

14 beaux Lots situés dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Ste Thérèze, faubourg Saulet, selon le plan tiré par Geo. T. Dunbar, en date du 31 janvier 1845, et déposé en l'étude de Wm Christy, notaire public, et portant le No 60, de son livre de plan No. 1.

Les Nos 2, 3, 4 et 5, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond, aboutissant à une allée de 20 pieds de largeur.

Le Lot No. 6 est contigu au No 5, et mesure 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 164 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 28 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.

Le lot No. 9, mesure 25 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes, et 25 pieds 4 pouces 4 lignes de large, sur la ligne du fonds et faisant face à un passage de 20 pieds de large.

Le lot No. 10 est contigu au No 9, et mesure 25 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 144 pieds 11 pouces 2 lignes et 25 pieds 4 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fonds, faisant face à un passage de 20 pieds de largeur.

Les Lots Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16, sont contigus et mesurent chacun 27 pieds de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 114 pieds, 11 pouces et 2 lignes, et 27 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face à une allée de 20 pieds de largeur.

Le lot No 17, mesure 22 pieds et 6 lignes de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de 164 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 16, et 176 pieds 6 pouces et 2 lignes sur la ligne supérieure.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur la propriété, et portant un intérêt de huit pour cent l'an à dater du jour de l'échéance jusqu'au paiement final.

Les actes de vente pardevant Wm. Christy, not. public aux frais des acquéreurs. 16 mai—10

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 mars 1846, il sera vendu le mardi 16 juin 1846, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre Chartres et Royale.

La propriété et les esclaves ci-après décrits abandonnés par M. Jean Dominique Victor Marion de Montilly, à ses créanciers :

Un certain LOT DE TERRE situé en cette ville au faubourg Marigny, 3me municipalité, rue Musique, entre celles d'Amour et Bons-Enfans, mesurant 25 pieds de face à la rue Musique, sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot est borné sur le côté droit par la propriété de M. Ruiz, et sur le côté gauche par le lot No. 319, et une partie du lot No 320; ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

CARLOS, mulâtre, âgé d'environ 26 ans;
SOPHIE, mulâtresse, âgée d'environ 13 ans.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, portant huit pour cent d'intérêt comme clause pénale seulement avec privilège du vendeur sur la propriété, et la clause de NON ALIENATION, jusqu'à final paiement du dernier billet.

Les actes de vente par devant A. Chiapella, notaire public. 16 mai—3 en30j

PAR ABAT & DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 mai 1846, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, à midi, le 1er juillet 1846, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Julien Pierre Caho c alias Langliche, h. c. l :
Une négresse nommée CHARLOTTE, âgée d'environ 40 ans.
Un nègre nommé CHARLES, aveugle, âgé d'environ 61 ans.
Un demi terrain situé au nouveau faubourg Marigny, rue Ecsatel, entre Bons Enfans et Moralès, mesurant au pied français, 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les batisses qui sont dessus.
Un demi terrain, situé au faubourg Franklin, formant la moitié du terrain désigné par le No 4 de l'ilet No 32, compris entre les rues Mandeville, Josephine, Marigny et Solidelle, mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions—Comptant.
Actes de ventes pardevant M. F. Percy, not. pub.
3mai—3en10

VINS en caisses par 12 bouteilles et 24 demi do. St Julien Médoc, Chateau Léoville, Barsac, Sauterne, Haut Barsac et Haut Sauterne, à vendre par
28 mai NUMA LACOSTE, 103, Royale.

ON a besoin immédiatement d'un Maître d'Etude au Lycée de Franklin, encoignure des rues Royale et Hôpital. On donnera la préférence à quelqu'un parlant les deux langues. S'adresser au Lycée, après cinq heures de l'après midi. 4 juin

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien negligé pour rendre leur établissement commode et agréable, et feront tous leurs efforts pour justifier la confiance du public.
New-York, 20 mai 1846 3mai—30

VIN en caisses—250 caisses vieux vin St. Julien, et St. Emilion, au bénéfice du draw-back, à vendre par
1juin LOISON & SYLVESTRE, 36 Chartres

AMANDES—50 caisses amandes sans coques, en magasin et à vendre par
mai TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—84 caisses en débarquement des navires W Gray et Medora formant un assortiment de chaussures pour commerce de la ville et de la campagne, à vendre par
28 m G W DUNBAR, 30 Douane

CIGARES de la Havane—67,000 Regalias, Cazadores, en débarquement du T. Street, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO,
8 jn 32 Vieille Levée

SUCRE—60 caisses sucre de la Havane, en débarquement du T. Street, à vendre par
J. M. CABALLERO,
8 jn 32 Vieille Levée

CURAÇAO—50 caisses, à vendre par
28 m NUMA LACOSTE, 103, rue Royale

ENCRIERS A POMPE.

LE soussigné a reçu un assortiment d'encriers à pompe, nouveau genre et supérieurs à tous ceux qui ont été inventés jusqu'à ce jour. V. HEBERT,
12 juin 149, Chartres

CONDUIT aux épaves de la Municipalité No 1, rue Romaine, entre Derbigny et Roman:—Une VACHE blanche, quelques taches noires, marquée aux oreilles, étampée du côté gauche des lettres qui ressemblent A B, et du côté droit illisible, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Un ETALON alezan, une raie blanche au front, une tache blanche au pied gauche de derrière, étampé sur l'épaule droit des lettres qui ressemblent F C, sans aucune autre marque ni étampe apparente.

Si d'ici au 20 juin les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par l'encanteur nommé par l'Etat. MICHEL DUREL,
6 juin Gardien des Epaves.

CONDUIT aux épaves de la [illegible] palité, rue Dumaine, [illegible] Un CHEVAL [illegible] [illegible]

[illegible] MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

CONDUIT aux épaves du [illegible] [illegible]

[illegible] Lieutenant de la garde de nuit

BOUTEILLES VIDES—900 paniers, en magasin [illegible]
NUMA LACOSTE, 103, rue Royale